

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11855
20 octobre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 17 OCTOBRE 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies juge devoir déclarer ce qui suit à propos de la distribution par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, comme document officiel du Conseil de sécurité, de la lettre du représentant par intérim de la République fédérale d'Allemagne en date du 11 juillet 1975 (S/11760).

La Mission insiste énergiquement pour que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies se conforme à la pratique généralement admise en ce qui concerne la traduction du nom de la République fédérale d'Allemagne. Comme on le sait, la République fédérale d'Allemagne s'appelle en russe "Fédérativnaya Respublika Guermanii", en anglais "Federal Republic of Germany" et en français "République fédérale d'Allemagne". Le fait que, parmi ces désignations équivalentes et authentiques, la Mission permanente de la République fédérale d'Allemagne s'efforce de contester uniquement la traduction en langue russe montre de façon évidente combien son attitude en la matière est peu fondée et empreinte de parti pris. Comme on le sait, les désignations sus-indiquées figurent dans les textes de documents multilatéraux et bilatéraux.

La Mission juge en outre devoir faire observer que dans la déclaration que l'URSS, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont faite le 9 novembre 1972 pour appuyer l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, celle-ci est également désignée dans les trois langues en tant que "République fédérale d'Allemagne" (en russe : "Fédérativnaya Respublika Guermanii"). C'est un Etat portant ce nom et nul autre qui a été admis comme Membre à l'Organisation des Nations Unies en 1973, ainsi qu'en témoignent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (335 (1973) du 22 juin 1973) et de l'Assemblée générale (3050 (XXVIII) du 18 septembre 1973).

La Mission voudrait également appeler l'attention sur le fait que la traduction en russe du nom de la République fédérale d'Allemagne en tant que "Fédérativnaya Respublika Guermanii" est reconnue et consacrée par les signatures des représentants de la République fédérale d'Allemagne dans tous les traités et accords conclus entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne. Il n'existe, en russe, aucune autre traduction officielle du nom de la République fédérale d'Allemagne.

Confirment la position énoncée dans sa lettre du 5 juin 1975 (S/11721), la Mission ne saurait qualifier les actes des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies autrement que de connivence avec des prétentions unilatérales et dénuées de fondement d'un des Membres de l'Organisation des Nations Unies et elle insiste pour que soient prises les mesures nécessaires pour empêcher de pareils actes.

La Mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques vous serait obligée de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Y. MALIK

